



N°95/C/SDAA رقم

Alger, le 30 JUL. 2026 الجزائر في

Objet : Consultation restreinte (relance à la consultation N°81/C/SDAA)

«Travaux liés aux réseaux informatiques sur différents sites de l'EPTV»

Article N°01 : Objet de la consultation

L'établissement public de Télévision relance la consultation n°81/C/SDAA relative aux travaux liés aux réseaux informatiques sur différents sites de l'EPTV, répartis en deux (02) lots, conformément aux cahiers des prescriptions techniques relatif à chaque lot joint en annexe.

- Lot N°01 : Réalisation du réseau informatique au niveau de la chaine coranique TV5 club des pins ;
- Lot N°02 : Réhabilitation et extension du réseau informatique au niveau de la chaine parlementaire Ben Aknoun/TV9.

Les soumissionnaires peuvent présenter des offres pour un ou l'ensemble de deux lots. Pour chaque lot auquel ils souhaitent participer, ils doivent établir une offre distincte comprenant l'offre technique et l'offre financière, placée dans un pli séparé portant le numéro et l'objet du lot concerné. Ce pli est ensuite inséré dans un pli extérieur portant les mentions prévues à l'article n°06 de la présente consultation.

Lorsqu'un soumissionnaire participe à plusieurs lots, il doit présenter un pli distinct pour chaque lot portant le numéro et l'objet du lot concerné, lesquels sont regroupés dans un même pli extérieur portant les mentions prévues à l'article n°06 de la présente consultation.

Article N°02 : Date limite de Dépôt des Offres

L'offre en question doit nous parvenir au plus tard le **Jeudi 20 Aout 2026 à (12:00).**

Article N°03 : Demande d'éclaircissement

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu des cahiers des prescriptions techniques (CPT) joint en annexe, est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements à l'adresse mail daa.sdaa@entv.dz.

Article N°04 : Visite du site

Afin d'élaborer sa proposition, le soumissionnaire souhaitant remettre une offre aura l'obligation de faire une visite des sites concernés, qui devra être constatée par un procès verbal pour chaque site visité, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Pour prise de rendez-vous, prière de prendre contact avec la sous- direction gestion des systèmes d'information par mail dasi@entv.dz.

Article N°05 : Lieu de dépôt des offres

Les offres seront déposées à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre Général (B.O.G)
« Bureau N°162 RDC Bloc Canal Algérie »
Siege de l'EPTV, 21, Boulevard des Martyrs, Alger.

Article N°06 : Présentation des propositions d'offres

Le dossier de soumission doit nous parvenir sous pli fermé portant la mention :

Etablissement Public de Télévision
Consultation restreinte N°95/C/SDAA
Relance à la consultation N°81/C/SDAA
«Travaux liés aux réseaux informatiques sur différents sites de l'EPTV»
«A ne pas ouvrir que par commissions d'ouverture des plis inférieure aux seuils»

Ce dernier doit contenir les documents suivants :

- Le dossier administratif : une (01) copie du registre de commerce électronique comprenant les codes d'activités ayant rapport avec l'objet de la consultation et une (01) copie de l'identification fiscale ;
- Offre financière pour chaque lot, datée, cachetée, signée ;
- Offre technique pour chaque lot, portant le cachet du soumissionnaire ;
- Pv de visite pour chaque site visité ;
- Engagement de délai de réalisation, garantie et service après vente pour chaque lot ;
- Ainsi tous documents mentionnés dans les deux cahiers des prescriptions techniques.

Article N°07 : Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera assurée par la commission d'ouverture des plis inférieure aux seuils, elle se déroulera au niveau du siège de L'EPTV le **Jedi 20 Aout 2026 à (13:30)** en présence des soumissionnaires désirant y assister.

Meilleures salutations.

La Sous Direction des Achats et Approvisionnements



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**Réalisation du réseau informatique de la chaine coranique TV5
au niveau Club Des Pins**

OBJET DE LA CONSULTATION :

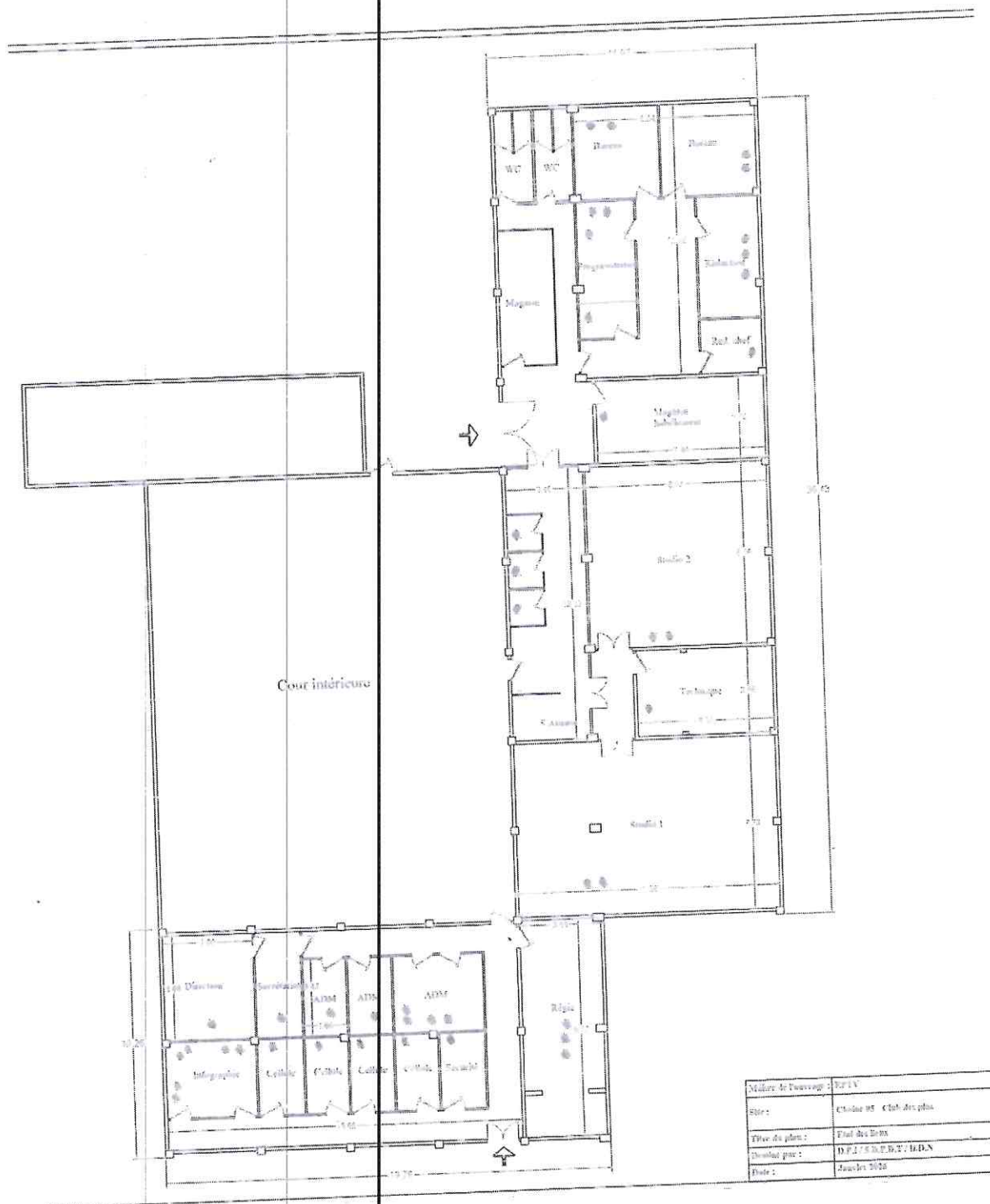
La présente consultation a pour objet la Réalisation du réseau informatique
au niveau de la chaine coranique TV5.

Désignation et répartition des prises réseaux :

Désignation du bureau	Nbre de prises Réseaux	Observation
Direction	1	
Secrétariat	1	
Infographie	6	
Cellule	1	
Cellule	1	
Cellule	1	
Cellule	1	
Sécurité	1	
ADM	1	
ADM	1	
ADM	4	
Régie	3	
Studio 1	2	
Technique	1	
Studio 2	2	
B1	1	
B2	1	
B3	1	
Programmation	4	
Red. Chef	1	
Rédaction	3	
Bureau	2	
Bureau	2	
Magasin habillement	1	



➤ Plan d'aménagement de TV5



N.B : les points illustratifs représentent les emplacements approximatifs des prises réseaux



Tableau Récapitulatif :

Désignation	Nombre	Observation
Nouvelle Prises réseau Rj45 cat 5a minimum	43	
Armoires de brassage	1	L'armoire de brassage doit contenir les switches (équipements réseau et électriques), le pare-feu, un onduleur ainsi qu'un NAS compact
Switch 48 ports	1	Module SFP+ à inclure
Switch 24 port	1	Module SFP+ à inclure

- Prévoir le déplacement des deux liens fibre Internet (FTTH et LS).
- Plus de détails seront communiqués lors de la visite sur site.

Exigences :

- Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type que ceux prévus dans le présent marché, appuyées par des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitifs y afférents.
- La visite sur site est exigée, le PV de visite sur site doit être joint à l'offre.
- Le soumissionnaire doit mentionner :

Le délai de réalisation : Le soumissionnaire proposera un délai de réalisation le plus court possible.

Le délai de réalisation proposé par le soumissionnaire doit être exprimé exclusivement en nombre de jours calendaires.

La durée de la garantie : Le soumissionnaire proposera une durée de garantie minimale de **12** mois.

La durée de Service après-vente : Le soumissionnaire proposera une durée de service après-vente minimale de **36** mois.

Le planning de réalisation sur calendrier/ horaires de travail éventuellement avec précision du travail ou non dans les jours fériés, weekend et/ou la nuit.

AUTRES SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES :



- Les switches proposés doivent figurer dans la liste des équipements non soumis à l'homologation par l'ARPCÉ.
- Les armoires de brassage doivent être de tailles adaptées au projet et conformes aux standards reconnus.
- Les switch 48p proposés doivent être de niveau L3, manageables, comporter 4 ports uplink de type **sfp+ 10Giga** et être parfaitement compatibles avec la configuration existante.
- Les liaisons optiques entre les différentes armoires de brassage seront réalisées avec des jarretières optiques multimode de type **OM4**.
- Un tableau de brassage dans chaque armoire.
- Protection des câbles selon les normes en vigueur.
- Câble réseau catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Cordons de brassage ftp cat6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Prise RJ45 catégorie 6A minimum.
- Les prises RJ45 doivent être encastrées dans des goulottes de tailles différentes selon les normes.
- Panneau de brassage de catégorie 6A minimum.
- Prise réseau selon la qualité du câble.
- Certification des câbles et des prises.
- Plans de numérotation des prises réseaux/tableau de brassage.
- Schéma de câblage.
- Étiquetage des numéros de prise et leurs correspondances au niveau du tableau de brassage.
- Configuration des nouveaux switches :

Le soumissionnaire est tenu de procéder à la configuration complète des nouveaux switches conformément aux exigences du service informatique. Cette configuration inclut notamment la création et la gestion des VLAN, le paramétrage des ports (access/trunk), la mise en œuvre des politiques de sécurité, ainsi que l'intégration des équipements dans l'architecture réseau normalisée.

Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.

- Test du bon fonctionnement du réseau réalisé selon les normes en vigueur.



Il devra également assurer une identification claire et normalisée de l'ensemble des connexions, garantissant une parfaite lisibilité et une accessibilité optimale pour les opérations de maintenance.

Critères d'évaluation et système de notation des offres :

Après élimination des offres non conformes aux exigences du cahier des prescriptions techniques, l'analyse des offres restantes se déroulera en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Phase1 (Evaluation technique)

L'évaluation technique des offres se fera sur la base des critères et du système de notation défini dans le présent cahier des prescriptions techniques. et donnera lieu à l'octroi d'une note globale pour chaque offre, et arrêté comme suit :

L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 20 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à 20 points sur un total de 60 points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit:

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de réalisation	40
02	Garantie	10
03	Service après vente	10
04	Note technique	60

Délai de réalisation (40 pts): Ce critère est évalué comme suit:

Délai de réalisation le plus court se verra attribué la note maximale de 40 points. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $\frac{40 \times \text{le délai de réalisation le plus court}}{\text{Le délai de réalisation de l'offre considérée}}$

Garantie (pièces et main d'œuvre) (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit:



Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée: $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Service après-vente (10 pts): Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante

Note de l'offre considérée= $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Phase2 (Evaluation financière) :

Il sera procédé à la notation de l'offre financière, pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase, comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de 60 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins distante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante:

Note de l'offre considérée= $60 \times \frac{\text{Montant de l'offre financière la moins distante}}{\text{Montant de l'offre financière considérée}}$

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.



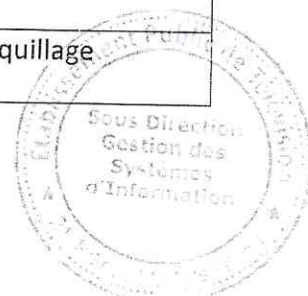
CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Réhabilitation et Extension du réseau informatique au niveau de la chaîne parlementaire
Ben Aknoun/TV9

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la Réhabilitation et l'Extension du réseau informatique de la chaîne TV9 situé au niveau de Ben Aknoun.

Nombre de prises manquantes	Le nombre actuel de prises	Num ° bureau	Direction/Bureau
1^{er} étage			
2	4	102	Sécurité
0	2	104	Salle V.I.P
/	/	105	Informatique
/	/	101	Magasin
0	2	/	Réception
2	0	103	ENG
2^{ème} étage			
0	43	208	Rédaction
0	3	209	WEB
6	0	207	Studio 1
4	0	206	Studio 2
3	0	205	Régie 01
/	/	201	Décor
3^{ème} étage			
3	2	305	Régie 02
2	0	/	Couloir/Armoire
6	0	304	Studio 3
6	0	302	Studio 4
0	0	303	Maquillage



			4 ^{ème} étage		
0		22		404	Montage
0		5		405	Rédacteur en chef
0		2		406	SAF
0		6		407	Direction de l'information
0		7		408	Direction de production
0		4		412	Administration
0		4		401	Direction Technique
/		/		410	Magasin
0		7		409	Programmation
0		7		402	Archive
			5 ^{ème} étage		
0		5		/	Direction de la chaîne



Tableau Récapitulatif :

Désignation	Nombre	Observation
Prises réseau Rj45 existante	125	Vérification et certification
Nouvelle Prises réseau Rj45 cat 6a minimum	34	
Armoires de brassage	3	
Armoires de brassage et Switch requis : Le prestataire est tenu de définir et de justifier le nombre d'armoires de brassage et de Switches ainsi que le nombre de ports par switch, nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du projet. Module SFP+ à inclure		

Exigences :

- Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type que ceux prévus dans le présent marché, appuyées par des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitifs y afférents.
- La visite sur site est exigée, le PV de visite sur site doit être joint à l'offre.
- Le soumissionnaire doit mentionner :

Le délai de réalisation : Le soumissionnaire proposera un délai de réalisation le plus court possible.

Le délai de réalisation proposé par le soumissionnaire doit être exprimé exclusivement en nombre de jours calendaires.

La durée de la garantie : Le soumissionnaire proposera une durée de garantie minimale de **12** mois.

La durée de Service après-vente : Le soumissionnaire proposera une durée de service après-vente minimale de **36** mois.

AUTRES SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES :

- Les switches proposés doivent figurer dans la liste des équipements non soumis à l'homologation par l'ARPC.
- Les armoires de brassage doivent être de tailles adaptées au projet et conformes aux standards reconnus.
- Les switches proposés doivent être de niveau L3, manageables, comporter 4 ports uplink de type **sfp+ 10Giga** et être parfaitement compatibles avec la configuration existante.
- Les liaisons optiques entre les différentes armoires de brassage et switch seront réalisées avec des jarretières optiques multimode de type **OM4**.
- Un tableau de brassage dans chaque armoire.
- Protection des câbles selon les normes en vigueur.



- Câble réseau catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Cordons de brassage ftp catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Prise RJ45 catégorie 6A minimum.
- Les prises RJ45 doivent être encastrées dans des goulottes de tailles différentes selon les normes.
- Panneau de brassage de catégorie 6A minimum.
- Prise réseau selon la qualité du câble.
- Certification des câbles et des prises.
- Plans de numérotation des prises réseaux/tableau de brassage.
- Schéma de câblage.
- Étiquetage des numéros de prise et leurs correspondances au niveau du tableau de brassage.
- Configuration des nouveaux switches :

Le soumissionnaire est tenu de procéder à la configuration complète des nouveaux switches conformément aux exigences du service informatique. Cette configuration inclut notamment la création et la gestion des VLAN, le paramétrage des ports (access/trunk), la mise en œuvre des politiques de sécurité, ainsi que l'intégration des équipements dans l'architecture réseau normalisée.

Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.

- Test du bon fonctionnement du réseau réalisé selon les normes en vigueur.
- Le soumissionnaire est tenu de procéder au réaménagement complet des armoires de brassage. Cette opération comprend obligatoirement la réorganisation/le remplacement, si nécessaire, des câbles de brassage, l'optimisation du cheminement du câblage, ainsi que la mise en conformité avec les normes et bonnes pratiques en vigueur en matière de câblage structuré.

Il devra également assurer une identification claire et normalisée de l'ensemble des connexions, garantissant une parfaite lisibilité et une accessibilité optimale pour les opérations de maintenance.



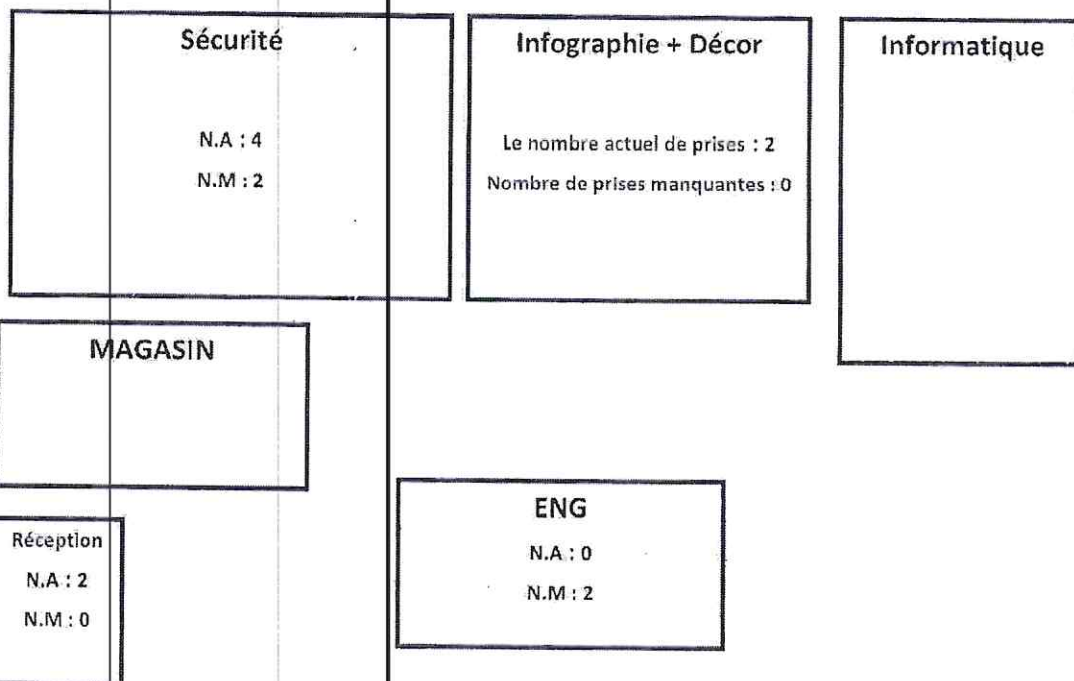
Tout élément défectueux ou non conforme devra être remplacé systématiquement. Les travaux devront être réalisés de manière à garantir la continuité de service et à améliorer la fiabilité globale de l'infrastructure réseau.

- Il est impératif que toutes les prises réseaux défectueux soient entièrement remplacées et mises en conformité avec les normes en vigueur, sans exception.

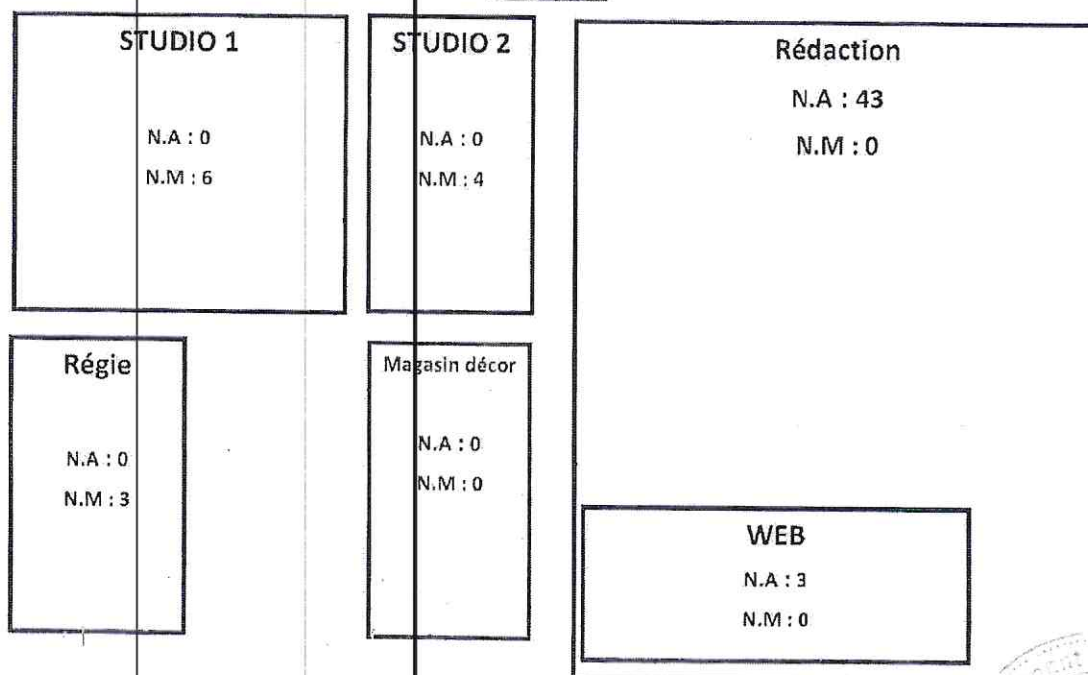


Plan d'aménagement TV9

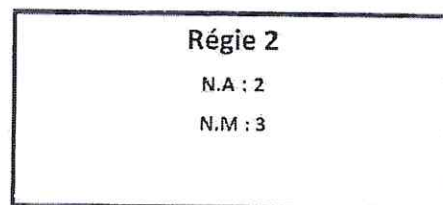
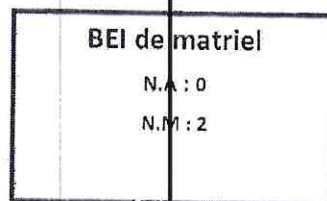
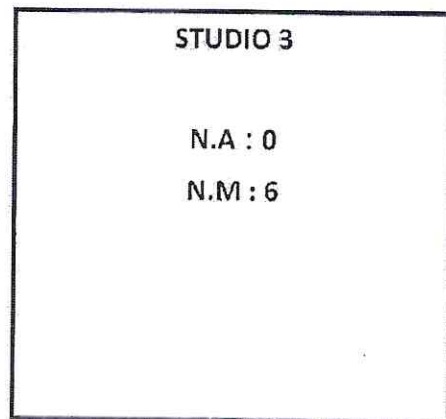
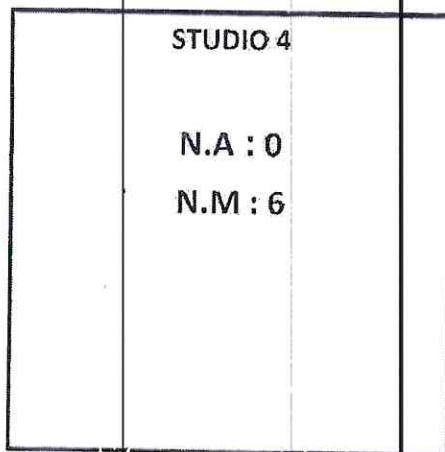
1^{er} ETAGE :



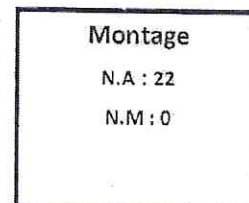
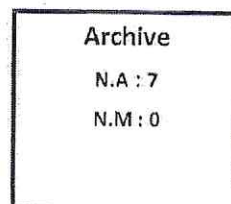
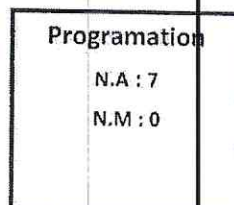
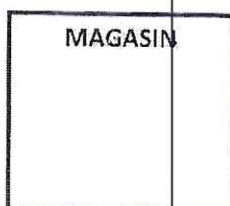
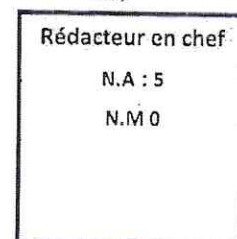
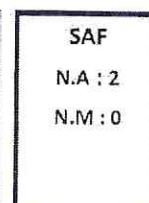
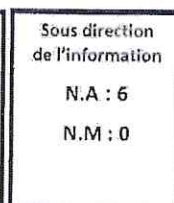
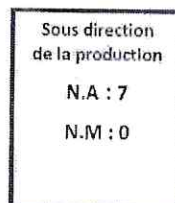
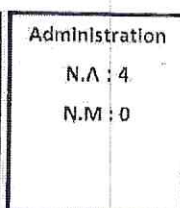
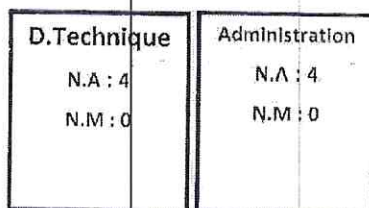
2^{ème} ETAGE :



3^{ème} ETAGE :



4^{ème} ETAGE :



5^{ème} ETAGE :

Direction générale

N.A : 5

N.M : 0



Critères d'évaluation et système de notation des offres :

Après élimination des offres non conformes aux exigences du cahier des prescriptions techniques, l'analyse des offres restantes se déroulera en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Phase1 (Evaluation technique) :

L'évaluation technique des offres se fera sur la base des critères et du système de notation défini dans le présent cahier des prescriptions techniques. et donnera lieu à l'octroi d'une note globale pour chaque offre, et arrêté comme suit :

L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 20 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à 20 points sur un total de 60 points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit :

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de réalisation	40
02	Garantie	10
03	Service après-vente	10
04	Note technique	60

Délai de réalisation (40 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Délai de réalisation le plus court se verra attribué la note maximale de 40 points. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $40 \times \frac{\text{le délai de réalisation le plus court}}{\text{Le délai de réalisation de l'offre considérée}}$

Le délai de réalisation de l'offre considérée



Garantie (pièces et main d'œuvre) (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée : $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Service après-vente (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante

Note de l'offre considérée = $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Phase2 (Evaluation financière) :

Il sera procédé à la notation de l'offre financière, pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase, comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de 60 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins disante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée = $\frac{60 \times \text{Montant de l'offre financière la moins disante}}{\text{Montant de l'offre financière considérée}}$

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.

